Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260116-DELIB1_012026-DE

COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 9 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents** : 13 **Votants** : 14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 16 janvier à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme BOUTIER Jocelyne, M. JOUAN Michel, Mme PHILIPPE Fanny, M. MAHEO Thomas, M.BOISDRON Michel, Mme BUZULIER Marie-Paule, M.DONNIO Patrick, Mme LE GALLO Véronique, M. JEGLOT Franck, Mme GAUTHIER Christelle, M. BRIAND Samuel, Mme RIBEIRO Charlène.

Absent excusé :
M.HAMON Daniel donnant pouvoir à M.Georges LE FRANC

Absente :
Mme GOOSSAERT Catherine

Ouverture de la séance à 20 heures 36

Secrétaire de séance : Mme Fanny PHILIPPE

Délibération 2026-001

REHABILITATION ET EXTENSION -BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET HALL DE LA MAIRIE/BIBLIOTHEQUE : DEVIS ADAC EN TANT QU'ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE

A) Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que le Centre Technique Municipal accueille 4 agents. Des emplois saisonniers complètent l'équipe ponctuellement.
Les Services Techniques sont implantés à l'Est du cœur du bourg, dans les anciens locaux d'une entreprise. La parcelle recevant le CTM propose une surface de 2701 m² (AB 47), avec un bâti d'une emprise d'environ 560 m².
Le bâtiment est daté et ne répond pas totalement aux attentes des agents utilisant quotidiennement l'équipement.
Monsieur le Maire signale que la féminisation des agents techniques (et même pour les contrats saisonniers ou les « missions argent de poche ») pose question car actuellement il n'existe qu'un seul vestiaire. Aussi, le bureau du responsable des Services Techniques a été « transformé » en vestiaire à destination des Agents de sexe féminin.
De ce fait, Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé de mettre à disposition des agents un équipement plus moderne et plus en adéquation avec les pratiques de leurs métiers.
Aujourd'hui, le bâtiment est divisé en plusieurs zones :
-l'espace principal (atelier, garage du CTM...) avec accès sur mezzanine, un espace stockage, un stockage associatif, un espace « jeunes » et un logement aujourd'hui inoccupé.
-la partie du bâtiment dédiée à ce logement, isolée et chauffée, pourrait accueillir l'ensemble des locaux à destination des agents (vestiaires, bureau, salle de réunion/convivialité...) après travaux.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202758-20260116-DELIB1_012026-DE

-les actuels vestiaires pourraient être réhabilités en espaces de stockage dédiés afin d'éviter d'accéder quotidiennement aux espaces en mezzanine.
-les vestiaires seront équipés d'armoire-vestiaires, de bancs et d'un espace de douche.
-la halle technique devra recevoir un espace atelier et des espaces/locaux de stockage pouvant être sécurisés.
-le stationnement du parc roulant pourrait être envisagé sous un auvent type « carport » pouvant être fermé à plus ou moins long terme, plutôt en extension du bâtiment existant.
-une attention particulière devra être portée également à l'aménagement extérieur avec une aire de manœuvre, des box, du stationnement...
Enfin, Monsieur Le Maire indique que le Centre Technique Municipal devra être clôturé et sécurisé.

B) Hall Mairie/Bibliothèque :
Monsieur le maire explique que la Mairie et la Bibliothèque font partie du même ensemble bâti et que les deux bâtiments sont reliés par une verrière, construite dans les années 90. Cette verrière a un usage mutualisé entre la Mairie et le Bibliothèque, elle sert à la fois d'accès secondaire à la Mairie notamment les jours de Mariage, mais aussi d'espace d'accueil de groupe pour les scolaires à la Bibliothèque.
Aussi, le sanitaire PMR de la Bibliothèque est implanté dans cet espace. L'espace est aujourd'hui inconfortable, il est très froid l'hiver et très chaud l'été. De plus la verrière en toiture présente de nombreux désordres (infiltrations).
La réflexion sur cet espace serait également l'occasion de remplacer les menuiseries extérieures du RdC de la Mairie côté jardin qui présentent des désordres et d'améliorer leurs performances thermiques.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'ADAC en tant qu'assistant à Maître d'Ouvrage pour lancer l'étude et la faisabilité de ces 2 dossiers de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE la proposition de l'ADAC en tant qu'assistant à Maître d'Ouvrage pour la réhabilitation et extension du Centre Technique Municipal à hauteur de 2 000 € HT et la réhabilitation du hall bibliothèque/mairie à hauteur de 1 000 € HT ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance,
Fanny PHILIPPE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

